



Société anonyme au capital de 33.593.768 euros
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris
552 004 327 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et mise en paiement du dividende ;
3. Approbation d'un avenant à la convention de prestations de services conclue avec Tikehau Capital Advisors ;
4. Renouvellement de Monsieur Christian de Labriffe en qualité d'Administrateur de la Société ;
5. Renouvellement de Monsieur Christian Behaghel en qualité d'Administrateur de la Société ;
6. Renouvellement de Monsieur Olivier Decelle en qualité d'Administrateur de la Société ;
7. Ratification de la nomination de Madame Fanny Picard en qualité d'Administrateur de la Société ;
8. Ratification du transfert du siège social ;
9. Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
10. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les titres de la Société.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

11. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 170 millions d'euros, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
12. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 90 millions d'euros, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
13. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 50 millions d'euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'offres au public ;
14. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 50 millions d'euros, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placements privés visés au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;

15. Autorisation consentie au Conseil d'administration en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital ;
16. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
17. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant maximal de 50 millions d'euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 20 millions d'euros, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société ;
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société ;
20. Augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit ;
21. Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires ;
22. Pouvoirs pour les formalités.